

Les échéances de l'année

Au regard de son importance le premier trimestre est divisé en deux :

- Vers la mi-octobre, relevé de notes de mi-trimestre.
- Début décembre, bulletin de fin de trimestre.

Les deuxième et troisième trimestres :

- Le bulletin du deuxième trimestre, début avril.
- Le bulletin du troisième trimestre, début juin.

Sur les bulletins, on trouve :

- Les moyennes et appréciations par discipline.
- L'appréciation du conseil de classe.
- Au deuxième trimestre, l'avis pour le passage.
- Au troisième trimestre, le choix du conseil.

Quand rencontrer les professeurs ?

- Lors de la réunion de présentation des équipes, début Septembre.
- Lors des rencontres parents/professeurs au mois de décembre et de mars.
- Lorsque le professeur principal propose un rendez-vous.
- En demandant un entretien à un professeur par l'intermédiaire du carnet de liaison.
- En sollicitant un rendez-vous auprès de l'équipe de direction et des CPE.

Attention, l'emploi du temps des élèves varie entre les semaines A et B.

Les horaires hebdomadaires en sixième

Horaires légaux :

Français : 4,5h
Mathématiques : 4,5h
Langue vivante étrangère : 4h
Histoire Géographie : 3h
Sciences de la vie et de la terre : 1h
Technologie : 2h
Sciences physiques : 1h
Arts plastiques: 1h
Éducation musicale : 1h
Éducation physique et sportive: 4h

OPTIONS :

Section handball : 2h

Section bi langue Anglais/Allemand : 3h
(l'anglais passe à 3h)

Heure de vie de classe :

10h annuelles

Bon à savoir !

En Sciences expérimentales, Mathématiques et Français, du co-enseignement est mis en place.

En EPS, les élèves doivent obligatoirement venir avec un équipement sportif et notamment des chaussures de sport.
Durant l'année scolaire, les élèves pratiqueront divers sports dont la natation.

A partir de la 5ème, les élèves qui ne sont pas en bi langue Anglais/Allemand pourront prendre une LV2 Espagnol.

A partir de la 5ème, les élèves pourront prendre une option latin, et en 3ème prendre à la fois option Latin et option Grec.

L'heure de vie de classe est faite à la demande du professeur principal qui la fait noter par les élèves dans le carnet de liaison.

L'entrée en sixième au Collège Henri Wallon

L'équipe d'encadrement du collège

Principal : Monsieur BOBIN

Principale adjointe : Madame CHANCELADE

Gestionnaire : Madame GIRARDIN

CPE : Madame MILLEVILLE &
Monsieur GOUZOU

Infirmière : Madame BELAILI

Assistante sociale : Madame BOISGROSSET

Secrétaire de direction : Madame HAFIDHOU

Les coordonnées de l'établissement

Adresse : 3 place Danton, 94200 Ivry sur Seine

Téléphone : 01 45 15 03 07

Site internet : www.college-wallon-ivry.fr

Cartable en ligne : PRONOTE

Au collège, les élèves ont 26 heures de cours obligatoires, auxquelles s'ajoutent des options éventuelles.

Aucune classe n'a un emploi du temps identique.

Les cours du matin ont lieu entre 08h et 12h, ceux de l'après midi entre 13h30 et 17h30.

Le CDI accueille votre enfant toute la semaine pour emprunter des livres, travailler ou participer à des Clubs animés par la documentaliste.

De l'aide aux devoirs sera proposée à votre enfant dès le milieu du mois de septembre. Cette année 22 créneaux se répartissent sur la semaine.

14 clubs sont proposés sur la pause méridienne dont un club manga, un club jeux, un club vidéo, un club tennis de table, un club football féminin, etc.

Le mercredi après-midi, le collège propose des activités sportives encadrées par les professeurs d'EPS dans le cadre de l'association sportive. Une information est faite en début d'année scolaire par les professeurs. Les sports pratiqués sont le handball, le tennis de table, la boxe, le football féminin.

Pour vous informer, ayez les bons réflexes !

-Sur le site www.college-wallon-ivry.fr, vous trouverez de nombreuses informations sur le collège.

-Par l'intermédiaire du site du collège, vous pouvez accéder à l'espace parents et élèves de PRONOTE. Vous pourrez consulter les notes et devoirs en ligne.

-Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par l'intermédiaire du carnet de liaison.

Pour les parents il est nécessaire de consulter le carnet de liaison qui contient de nombreuses informations sur la journée de votre enfant.

Les règles de la vie scolaire

-Pour entrer et sortir du collège, votre enfant doit présenter son carnet de liaison à la grille.

-La ponctualité est exigée au début des cours. En cas de retard, il faut prendre un billet à la vie scolaire.

-En cas d'absence, il faut prévenir le bureau de la vie scolaire et y déposer un justificatif à son retour.

-En cas d'absence, il faut récupérer les cours et les devoirs manqués.

-Le matin, après la cantine et les récréations, il faut se rassembler dans la cour sur sa ligne de rangement.

-L'usage des téléphones portables et MP3 et autres consoles portables au sein du collège est interdit. Ils pourront être confisqués et restitués à la fin de la journée de l'élève.

-Afin d'éviter tout risque de vol, évitez d'emmener des objets de valeur au collège.

-La circulation dans les couloirs est interdite en dehors des interclasses.

-Des punitions et sanctions existent en cas de non respect du règlement intérieur.

Dans le carnet de liaison, se trouve le règlement intérieur de l'établissement.

Les règles de la demi-pension

-L'inscription à la demi-pension peut se faire tout au long de l'année. Pour se désinscrire, il faut attendre la fin du trimestre en cours.

-Le déjeuner a lieu, en deux services, entre 11h00 et 13h30.

-Le paiement de la demi-pension, signé, doit être remis au bureau de l'intendance.

-Un comportement incorrect peut entraîner une exclusion de la demi-pension.

Des adresses à connaître

-Le CIO d'Ivry sur Seine : 3 Place Marcel Cachin. Tel: 01 46 72 78 20.

-La Mairie d'Ivry sur Seine : Esplanade Georges Marrane, Tel : 01 49 60 25 08

-La Direction des Services Départementaux de l'Education nationale à Créteil : 68 AV du Gal de Gaulle. Tel : 01 45 17 60 00.

-Le rectorat à Créteil : 4 Rue Georges Enesco, Tel: 01 57 02 60 00.

Qui demander ?

-Pour la demi pension et les demandes de bourses, joindre l'intendance.

-Pour les retards, absences et toutes difficultés , appeler le service de vie scolaire, en particulier les CPE .

-Pour les documents administratifs, joindre Madame HAFIDHOU, secrétaire de direction.

-Pour des problèmes de santé, contacter Madame BELAILL, l'infirmière du collège.

-Madame DEMARLY, ERSEH, se charge des élèves en situation de handicap.

-Pour des problèmes sociaux ou personnels, demander Madame BOISGROSSET, notre assistante sociale.

-Pour les problèmes d'orientation, demander un rendez-vous à la vie scolaire avec la Psychologue de l'éducation nationale.

-Pour les manuels et les livres, demander des informations à l'intendance.

-Pour les dispenses d'EPS, voir directement avec les professeurs d'EPS.